

Critérium national de tir à l'arc pour déficients visuels
visuels

Mercredi 19 mai 2010

Centre d'éducation pour déficients visuels
8 rue de Santifontaine
54000 Nancy

Règlement – Informations

La rencontre se déroule dans le gymnase du CEDV de 8h à 17h. C'est un championnat national de tir à l'arc pour handicapés visuels. Certaines délégations arrivent la veille d'autres dans la matinée. Le championnat débute vers 10h. Les archers des équipes invitées ont amené leur matériel.

Chaque concurrent effectuera 2X10 volées de 3 flèches à 10m sur un blason de 60 cm



Catégories :

les archers qui visent à l'aide d'une potence (visée tactile) sont classés dans deux catégories :

- les archers qui réalisent habituellement moins de 140 points (total de 10 volées) seront classés dans la catégorie : "potences débutants" et les archers qui font plus de 140 points "potences confirmés".



Tir à l'arc à 10 m avec potence

Les archers qui voient la cible à dix mètres et sont capables de se servir de la visée normale seront aussi divisés en deux catégories :
 - "viseurs débutants" pour ceux qui habituellement font moins de 200 points pour dix volées et "viseurs confirmés" au dessus.



Tir à l'arc à 10 m avec visée normale

Les archers utilisant le système IRIS système optoélectronique (Information visuelle Remplacée par Information sonore) seront classés avec les archers de la catégorie "viseurs confirmés"



Tir à 10 m avec Visée IRIS

Nous établirons un classement par équipe en prenant les résultats des trois meilleurs archers de chaque délégation.

Récompenses : une médaille aux trois premiers de chaque catégorie, une coupe aux trois meilleures équipes.



Merci à nos partenaires
AXA ASSURANCE

